Nous vous encourageons à relâcher vos prises afin de permettre une reproduction naturelle de qualité sur nos cours d'eau ou 100% des truites sont issues de la reproduction naturelle.

TAILLE MINIMALE DES CAPTURES

30cm sur le Chéran et le Fier
25cm sur tous les autres cours d'eau

REGLEMENTATION PARCOURS SPECIFIQUES

Réserve active salmonidés (1)

- 1 truite de 40cm/ pêcheur/jour
- pêche avec 1 seul hameçon simple sans ardillon

Parcours No-Kill (6)

- remise à l'eau obligatoire de tous les salmonidés
- pêche avec 1 seul hameçon simple sans ardillon
- appâts naturels interdits

Signature du titulaire Garde de pêche

Date	parcours de pêche	taille des prises		

CARNET DE CAPTURES

obligatoire

En cas de pollution et braconnage
contacter immédiatement
le 04 50 64 61 63 et/ou le 06 72 08 10 20

REGLEMENTATION

Ombre: remise à l'eau obligatoire

CARTES ANNUELLES

3 truites/pêcheur/jour
50 truites/pêcheur/an

CARTES TOURISTIQUES

3 truites/pêcheur/jour
5 truites/pêcheur/semaine

CARNET DE CAPTURES obligatoire
(à remplir dès que vous sacrifiez une truite
avant la poursuite de votre partie de pêche)

Date	parcours de pêche	taille des prises		
06-avr	*Chéran alby*	*30*	*32*	*35*